



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 9 mai 2024 *SH*

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
Du 13 mars 2024 à 20h00
À la salle du Conseil**

Présidence : Monsieur Cédric FRUTIG

30 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

4 membres sont excusés : Mme Céline BOURGEOIS, M. Sébastien DEGLISE, M. Laurent FRUTIG, M. Esteban URIARTE

26 membres sont présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h00.

En préambule, il donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023
2. Préavis N° 02/2024 : Modification des statuts de l'ASSAGIE
3. Préavis N° 01/2024 : Demande de crédit d'investissement de CHF 93'000. – pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente
4. Préavis N° 03/2024 : Concernant une demande de crédit de CHF 180'000.00 pour la mise aux normes et la réfection de l'Auberge communale
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du bureau
7. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité moins une abstention.

En préambule, **M. Le Président** souhaite la bienvenue à **Mme Sandra LINDER**, Vice-Présidente du comité de Direction de l'ASSAGIE (législature 2021-2026), présente pour répondre aux questions relatives au point n° 2 de l'ordre du jour.

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023*

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 17.02.2024. **M. Le Président** met le procès-verbal en discussion.

A l'unanimité moins 3 abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 14.12.2023 tel que rédigé.

2. *Préavis N° 02/2024 : Modification des statuts de l'ASSAGIE*

Mme Mélanie MAGNIN donne lecture du rapport établi par la commission ad hoc chargée d'analyser le préavis N° 02/2024 (*rapport envoyé en annexe à la convocation*). En conclusion, la commission invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté. Une faute de frappe s'est glissée dans le rapport dans l'avant dernier paragraphe, sous le point n° 1 « *Plafond d'endettement de CHF 7'800'000. –* » et non « *CH 7'800'00. –* » comme l'informe **Mme MAGNIN**.

M. Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- **M. Didier MATH** demande des précisions relatives à l'investissement lié à l'affichage, s'agit-il de tableaux électroniques ?

Mme Sandra LINDER, Vice-Présidente du CODIR de l'ASSAGIE, explique que les Affichages Numériques Frontaux (ANF) vont remplacer les actuels TBI (Tableaux Blancs Interactifs). La politique actuelle du canton est de familiariser tous les élèves avec le système informatique. L'état de Vaud participe donc à l'achat de ces ANF pour autant que l'ASSAGIE choisisse le modèle préconisé par le canton. Cet investissement d'achat d'ANF a été accepté par le conseil intercommunal de l'ASSAGIE en novembre. Il est donc mentionné dans le présent préavis car il est en cours d'étude, un marché public est ouvert et les différents prestataires ont remis leurs offres. Cela touche une soixantaine de classes. **Mme LINDER** précise que le montant articulé de CHF 1.75 millions ne comprend pas que les ANF mais également le mobilier des collèges de Féchy et Aubonne.

- En réponse à **M. MATH**, **Mme LINDER** confirme que sur la version finale des statuts qui sera signée après validation des différents conseils, les prénoms et noms des signataires seront indiqués.
- **M. Didier MATH** reprend le montant indiqué dans le rapport de la commission, soit un plafond de CHF 3'900'000. – pour le cautionnement et autres formes de garanties, il souhaiterait savoir à quel montant le cautionnement se situe aujourd'hui. **Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale**, répond qu'il est à zéro pour le moment. Il n'y a actuellement pas de cautionnement.
- **M. Jean-François TRIPOD** demande à combien se montent les coûts actuels de l'ASSAGIE par rapport au plafond d'endettement de CHF 5'000'000. –.

Mme Sandra LINDER, reprend les chiffres indiqués dans le Préavis soit un montant de CHF 308'000. – auxquels s'ajouteront les CHF 1.75 millions pour l'achat des ANF. Le montant est actuellement d'environ CHF 2.2 millions.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°02/2024, soit :

- *D'accepter les nouveaux statuts de l'ASSAGIE, sous réserve de leur approbation par la Cheffe du Département des Institutions, du territoire et du Sport (DITS)*

M. Le Président, remercie **Mme LINDER** pour sa présence et les réponses apportées. A son tour **Mme LINDER**, remercie les conseillers pour ce vote favorable à l'adoption des nouveaux statuts, avant de quitter l'assemblée.

3. *Préavis N° 01/2024 : Demande de crédit d'investissement de CHF 93'000. – pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente*

M. Jean-François TRIPOD, rapporteur, donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du préavis N° 01/2024 (*rapport envoyé en annexe à la convocation*). En conclusion, la commission invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté.

M. Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Les locaux de rangement des sociétés ne seront pas impactés par ces travaux explique **M. Frank NUSSBAUM, Municipal**, en réponse à **M. Lionel PELLET**. Les zones de toitures impactées sont situées à peu près au-dessus de la cuisine jusqu'au bout de la salle côté village puis ensuite côté lac.
- **M. Lionel PELLET** demande si le projet de modification de la cuisine de la grande salle est toujours d'actualité, le cas échéant est-ce que cela vaudrait tout de même la peine de procéder à ces travaux de toiture ?
M. Frank NUSSBAUM, Municipal, répond que cette idée de réfection n'a pas été prise en considération et a été abandonnée.
- **M. Didier MATH** demande s'il a été envisagé de profiter de ces travaux touchant à la toiture pour y installer des panneaux solaires.
M. Pierre-André, PELLET, Syndic, explique que s'il avait été question de refaire l'entier de la toiture, alors oui, proposition aurait été faite d'installer des panneaux solaires. Mais dans ce cas de figure, où seules certaines zones de la toiture subiront une réfection selon sondages réalisés, il n'a pas été jugé opportun de le faire. Poser des panneaux solaires sur un toit datant de 1984, sans refaire l'isolation n'est pas une solution optimale. Proposer aujourd'hui la réfection complète de la toiture avec l'ajout de panneaux solaires représente un montant très important et il rappelle le projet en cours, de réfection des bâtiments communaux du centre du village qui lui, comprendra la pose de panneaux solaires.
- **M. André EICHER** trouve dommage de faire une partie sans regarder l'enveloppe, il y avait de la peinture mais aussi des bordures et certains pavés endommagés. S'il comprend bien cela se fera lors des travaux du centre du village.
M. Pierre-André, PELLET, Syndic, précise que cela sera abordé après les travaux du centre du village. Il convient en premier lieu d'obtenir le coût des travaux du centre du village pour pouvoir ensuite envisager à court ou moyen terme ces réfections en question.
En réponse à **M. EICHER**, **M. Pierre-André PELLET** confirme que si l'assurance participe à ces travaux de réfection, ils seront réalisés avant.
La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°01/2024, soit :

- *d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection d'une partie de la toiture de la salle polyvalente*
- *d'accorder à cet effet un crédit d'investissement d'un montant de Chf 93'000.00*
- *de financer ces travaux par la trésorerie courante*
- *d'amortir le montant de Chf 93'000.00 sur 30 ans*

4. Préavis N° 03/2024 : Concernant une demande de crédit de CHF 180'000.00 pour la mise aux normes et la réfection de l'Auberge communale

M. Jean-François TRIPOD, rapporteur, donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du préavis N° 01/2024 (*rapport envoyé en annexe à la convocation*). En conclusion, la commission invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté.

M. Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- **M. Didier MATH** estime que l'espace-temps de fermeture de l'Auberge est long, il demande pour quelle raison l'établissement est fermé depuis si longtemps.
M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique que suite au départ du dernier tenancier, fin mai 2023, une offre a été demandée pour la réfection de la cuisine. A la réception de celle-ci il s'est avéré qu'une seconde a été nécessaire (contre-offre qui a mis beaucoup de temps à arriver) cela a engendré des travaux de carrelages, offre et contre-offre puis d'autres réflexions, du moment que certains travaux étaient envisagés.
- Le projet de rénovation des bâtiments communaux comprend un chauffage à granulés pour tous les bâtiments du centre du village. La chaudière actuelle de l'auberge sera ôtée, explique **M. Pierre-André PELLET**, en réponse à **M. MATH**.
- **M. Didier MATH**, trouverait réconfortant qu'une commission ad' hoc en quelque sorte, soit consultée lors du choix du futur tenancier.
- **M. Jimmy NUSSBAUM** trouve les frais relatifs à l'électricité, environ CHF 40'000. – très élevés.
M. Pierre-André PELLET, Syndic, précise qu'il y a beaucoup à faire au niveau électricité. Tout sera ôté et refait « au propre » il y a actuellement des raccords, des rallonges. L'électricien devait être fréquemment mandaté

pour réparer de manière ponctuelle. La Municipalité a donc choisi de prévoir assez large afin de pouvoir remettre tout ceci aux normes.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°01/2024, soit :

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de mise en conformité et de rénovation de l'Auberge communale
- d'accorder à cet effet un crédit d'investissement d'un montant de Chf 180'000.00
- de financer ces travaux par le biais des liquidités
- d'amortir le crédit demandé selon l'annexe 1 du projet de Règlement sur la comptabilité des communes applicables dès le 1^{er} janvier 2024

5. Communications de la Municipalité

M. Carlos ALVES, Municipal, informe que suite à une demande émanant du Conseil Communal, les dépassements de budget seront annoncés en cours d'année, afin que le Conseil puisse suivre l'évolution au fur et à mesure.

C'est le cas du poste du budget concernant la station de relevage située au bord de l'Aubonne. Lors des travaux de pompage et nettoyages réalisés par KUNZLI, il s'est avéré que le fonds était rouillé tout comme d'autres éléments intérieurs. Il s'agit d'un imprévu qui devra être remis en état et générera un excédent budgétaire de CHF 11'400. –

Un autre imprévu a généré un dépassement de budget pour le compte « Terrain et ferme des Sergères » explique **Frank NUSSABUM, Municipal**. Des travaux d'étanchéité mais également d'isolation se sont avérés nécessaires. Une partie de l'isolation actuelle était en paille, notamment dans le local de l'employé communal. Cela représente un dépassement de budget de CHF 16'000. – pour ce poste.

6. Communications du bureau

M. Le Président prend la parole.

VOTATIONS:

Les dernières ont eu lieu le 3 mars. Tout s'est bien déroulé.

Les prochaines auront lieu le 9 juin.

PROCHAINE SÉANCE : Agendée au jeudi 6 juin 2024

M. Le Président prie la commission de gestion de commencer à s'organiser pour l'analyse du préavis relatif aux comptes et la reddition du rapport.

7. Propositions individuelles

- **M. Jean-François TRIPOD**, demande un retour sur l'inspection des canalisations communales qui a eu lieu en été 2023.

M. Carlos ALVES, Municipal répond que les nouvelles sont bonnes puisqu'environ 40% du réseau est en bon état, environ 30% dans un état qualifié de raisonnable. Il s'avère nécessaire d'intervenir sur 3% du réseau. Deux propositions relatives au financement ont été faites. L'une d'elle serait de constituer une provision annuelle dont le montant est à définir, afin d'éviter des fluctuations importantes d'une année à l'autre. Mais avant il convient de savoir dans quelle mesure il pourra être inclus dans le nouveau règlement communal, la constitution de réserves telles que celle-ci en prévision des travaux futurs. Mais il est à retenir que le réseau est en bon état.

- **M. Lionel PELLET** remercie la Municipalité d'avoir mis la grande-salle à disposition gratuitement à la Jeunesse pour l'organisation de l'assemblée générale des Jeunesses de l'Aubonne.

- **M. Denis PELLET**, demande des nouvelles à propos du projet relatif aux bâtiments communaux du centre du village.

Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale, répond que le projet est à bout touchant. La mise à l'enquête pourrait être publiée prochainement.

- **M. Florian ROY** regrette tout comme d'autres concitoyens que la Commune n'ait pas publié d'annonce suite au décès de Jean-Claude CHEVALLEY qui au-delà d'être une icône villageoise a rendu plusieurs services à la Commune.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, prend la parole, il était curateur de M. CHEVALLEY. En cette qualité il a choisi de ne pas publier un avis de décès étant donné que la famille n'en mettait pas. Toutefois, il a demandé si ses cendres pouvaient être déposées au jardin des souvenirs dans le cimetière de St-Livres. La commune prendra en charge les frais de la plaquette qui y sera inscrite.

- **M. Raoul PELLATON** demande s'il est possible d'étendre la durée de l'éclairage communal au-delà de 23h00.
M. Pierre-André PELLET, Syndic, prend note de cette demande.

M. Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement. Il clôt l'assemblée à 20h40.

Le Président

La Secrétaire

Cédric FRUTIG

Sabine HÉDIGUER